

COMPTE-RENDU **Conseil Municipal du 15 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le quinze Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mme LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DARGERÉ Evelyne à M. CHOFFY Patrick, M. MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer à Mme LEBLOND Valérie.

Absent(s) : M. BLOT Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8 (Mme LAVANNE Faosat est arrivée après le vote).

Date de la convocation : 10/03/2022 - **Date d'affichage** : 10/03/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 17/03/2022 et publication ou notification du 17/03/2022.

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Début de séance 18h30 – Fin de séance 19h00.

SOMMAIRE

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC - CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire retrace les différentes étapes qui amènent aujourd'hui au choix d'un architecte pour la construction d'un bâtiment public sur la commune de Boisseaux. La 1ère phase avait permis, lors d'une réunion de commission d'appel d'offres, de choisir plusieurs cabinets d'architectes pour effectuer une projection sur le futur bâtiment. La seconde phase consistait pour les 3 candidats retenus à présenter leur projet. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 mars 2022 à 18h30 en Mairie pour faire le choix de cet architecte.

Monsieur le Maire rappelle les critères de jugement pondérés annoncés dans le règlement de la consultation :

- qualités esthétiques et architecturales du projet sur le bâti.....40%
- compatibilité du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux 20%
- montant des honoraires.....40%

3 candidatures ont été examinées :

- ATELIER POINVILLE
- AUTRET ARCHITECTE
- CS ARCHITECTURE

La Commission d'appel d'offres a décidé de retenir la candidature de l'ATELIER POINVILLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir l'ATELIER POINVILLE pour un montant de 154 350 € HT soit 185 220 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes pièces du dossier nécessaires.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

En mairie, le 17/03/2022
Le Maire, Patrick CHOFFY